

Montréal, le 24 novembre 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019 Phase 3**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance du Distributeur ([B-0222](#)) requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses réponses à la demande de renseignements (DDR) n° 9 de la Régie dans le cadre du dossier susmentionné.

La Régie a également reçu les correspondances de l'AHQ-ARQ ([C-AHQ-ARQ-0070](#)) et du ROEE ([C-ROEE-0060](#)) requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur preuve.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accueille ces demandes et fixe **au 26 novembre 2021 à 15 h30** la date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur à la DDR n° 9 et **au 29 novembre 2021 à 15h30** la date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires écrits des personnes intéressées.

Conséquemment, la Régie décale également la date du dépôt de la réplique du Distributeur, soit **jusqu'au 3 décembre 2021 à 15h30**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl